autolaveuse

onyx 35b Li

- Machine autotractée accompagnée
- Type d'alimentation 24V/40Ah + câble de réseau
- Rendement horaire théorique 2h + câble de réseau
- Largeur de nettoyage 345mm
- Réservoirs solution / récupération 15/16 l
- Brosse du disque 1x345 mm
- Pression sur brosse 25kg
- Vitesse de la brosse 170 tours/min

ÉQUIPEMENT DE SÉRIE

Batterie au lithium

L'Onyx 35b Li allie compacité et la puissance d'une batterie lithium, assurant une **autonomie illimitée** et une **recharge rapide**. Sans la contrainte du câble, elle permet aux opérateurs de se déplacer librement, nettoyant et séchant chaque coin avec aisance. Parfaite pour les magasins, les bureaux, les établissements hôteliers et tout environnement nécessitant un **nettoyage rapide et efficace**, cette machine représente la combinaison idéale entre **haute performance** et **entretien facile.**

Sous réserve de modifications techniques

DONNÉES TECHNIQUES

Producteur :
Floorpul NV

Siège social :
Generaal Deprezstraat 10A
8530 Harelbeke
West-Vlaanderen - Belgique

Productivité théorique :	1240 m²/h
Largeur suceur :	410 mm
Moteur des brosses :	200 Watt
Pente surmontable :	2%
Moteur d'aspiration :	200 Watt
Dépression à l'aspiration :	90 mbar
Dimensions de la machine : (avec suceur)	L : 753 mm W : 415 mm H : 550 mm
Poids de la machine : (avec batt.)	53 kg
Logement des batteries :	L : 270 mm W : 215 mm H : 190 mm
Classe :	III
Degré de protection :	IP 23

BIEN-ÊTRE et CONFORT POUR L'OPÉRATEUR

Niveau de pression acoustique Lpa
(conformément à l'annexe DD IEC/EN 60335-2-72)

66.8 db (A)

Niveau de vibration de la main
(conformément à l'annexe EE IEC/EN 60335-2-72)

1,48 m/s²

DÉCLARATIONS

Machines conformes aux normes de sécurité et de qualité requises par la norme européenne en vigueur et accompagnées d'une déclaration de conformité CE.

Machines conformes au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques.

Machines réalisées avec des composants conformes aux directives 2011/65/EU et 2015/863 (RoHS), qui limitent l'utilisation de substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.